

COMMISSION DE GESTION 2020  
RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION  
*COHÉSION SOCIALE ET LOGEMENT*  
(COH)

---

**Objet : GESTION 2020**

Madame la Présidente, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

La sous-commission chargée d'examiner la Direction Cohésion sociale et logement, composée de Mme Cathy SCHUMACHER, membre, et M. Alexandre DESPONDS, président-rapporteur, s'est entretenue à plusieurs reprises avec Mmes Sylvie PODIO, Municipale et Mama ANNE SARR, cheffe de service. Nous les en remercions.

## **1. RENCONTRES, VISITES ET ENTRETIENS**

La sous-commission chargée d'examiner la gestion de la Direction Cohésion sociale et logement a participé à 6 séances :

- **vendredi 12 mars 2020, 18 h 30 – 20 h, par visioconférence**

Première rencontre avec Mmes Sylvie PODIO, Municipale, Mama ANNE SARR, cheffe de service et M. Pierre GFELLER, adjoint administratif ;

- **lundi 22 mars 2020, 18 h – 19 h 30, Espace Couvaloup**

Entretien et visite, en compagnie de Mmes Sylvie PODIO et Mama ANNE SAAR et M. Yann PUGIN, responsable des travailleurs sociaux ;

- **jeudi 1<sup>er</sup> avril 2020, 18 h 30 – 19 h 15, Salle Henri-Perregaux**

Entretien en compagnie de Mmes Sylvie PODIO et Mama ANNE SAAR, et M. Abdelrahman ABU EL HASSAN, délégué à la cohésion sociale ;

- **vendredi 17 avril 2020, 18 h – 19 h 30, CVE La Gracieuse**

Visite en compagnie de la sous-commission SPO, sous la conduite de MM. Philippe DERIAZ, Municipal et Yves-Marc ANDRÉ, adjoint du chef de service ;

- **lundi 19 avril 2020, 18 h 30 – 20 h, CVE la Gare et UAPE / AREMS Jacques-Dubochet**

Entretien et visite en compagnie de Mmes Sylvie PODIO, Mama ANNE SAAR, Françoise HAPPE, directrice du CVE de la Gare et Julie JAQUET, directrice de l'UAPE Jacques-Dubochet ;

- **jeudi 29 avril 2020, 18 h 30 – 19 h 30, Salle Henri-Perregaux**

Entretien en compagnie de Mmes Sylvie PODIO et Mama ANNE SAAR.

## **2. PRÉAMBULE**

Vu que l'ensemble des points positifs sont abordés dans le rapport de gestion Cohésion sociale et logement, la sous-commission a décidé de ne pas les reprendre dans ce rapport. Nous avons préféré, comme c'est le cas chaque année, choisir quelques sujets précis afin d'éviter une dispersion et un survol qui ne seraient que peu productifs. Étant une année particulière, nous n'avons pas jugé nécessaire de prendre en considération les aménagements spécifiques à la pandémie effectués par la direction.

La sous-commission a investigué les trois points récurrents suivants :

- travailleurs sociaux ;
- évacuation incendie et norme bâtiments ;
- accueil et restauration au milieu scolaire.

Malheureusement, la sous-commission a eu un sentiment de censure sur les droits d'investigations qu'elle possède. À diverses reprises, la visite du CVE La Gracieuse nous a été refusée sous le prétexte du COVID-19. Il est vrai que le règlement pour les visites cette année a été modifié afin de ne pas entraver les nettoyages hebdomadaires des structures. Or, après l'historique désastreux du site et la proposition de la Municipalité de classer un vœu en lien avec cette structure, il nous était impératif d'effectuer une visite. La sous-commission a proposé plusieurs alternatives, comme des visites de nuit, tôt le matin ou encore le week-end, mais le même refus a été prononcé. Nous remercions la sous-commission SPO, M. Philippe DERIAZ, Municipal, ainsi que son service de nous avoir permis de visiter la structure. Nous désapprouvons sincèrement cette entrave imposée à la Commission de gestion par la Direction Cohésion sociale et logement.

### **3. TRAVAILLEURS SOCIAUX**

Après un rapport 2019 peu élogieux pour l'Espace Couvaloup, nous avons eu le plaisir de voir que l'équipe a été très proactive.

L'accueil libre a été étoffé et les restrictions liées à l'âge abolies, ce qui a grandement augmenté la fréquentation du centre. Un travail est en cours pour le rendre plus attrayant pour les filles, avec comme espoir l'atteinte d'une mixité. Les locaux sont mis à disposition de plusieurs associations, comme Motiv'Emploi, Job'Info, Café Bienvenue, etc.

Pendant les fermetures imposées par la crise sanitaire, les équipes ont continué d'œuvrer en adoptant l'adage "S'ils ne peuvent venir à nous, nous irons à eux." Les travailleurs sociaux se sont ainsi déplacés pour prendre la température des jeunes dans les rues. Cette façon de faire a eu de très bons échos. L'équipe a également mis en place des liens téléphoniques en collaboration avec d'autres services et associations. Distance oblige, ils ont augmenté leur présence sur les réseaux sociaux les plus utilisés avec des résultats très encourageants.

Après des années mouvementées, grâce à l'engagement et les projets des travailleurs sociaux, nous pouvons dire que l'Espace Couvaloup est désormais mature.

### **4. EVACUATION INCENDIE ET NORME DES BÂTIMENTS DE L'ENFANCE**

#### **4.1. Évacuation incendie**

Comme chaque année, la sous-commission est confrontée au problème d'évacuation incendie. C'est presque devenu une tradition. Pour rappel, chaque CVE, AREMS ou APEMS doit effectuer un exercice d'évacuation incendie surprise sous la supervision d'un expert.

Pendant l'année 2020, 5 structures sur 7 ont effectué ces exercices obligatoires :

UAPE Chalet Sylvana – 02.09.2020  
CVE Beausobre – 12.09.2020  
AREMS Les Jardins – 20.09.2020  
AREMS Beausobre – 28.09.2020  
AREMS Patinoire – 29.09.2020

L'APEMS La Para'l'aile et le CVE La Gracieuse n'ont pas eu le droit à leurs exercices, sous le prétexte du COVID-19. On se demande comment les restrictions sanitaires touchent uniquement certaines structures ou si elles sont simplement utilisées comme une excuse.

De plus, pour la commission, il est important que les exercices incendies se planifient les jours de forte affluence. Par exemple, le CVE Beausobre n'avait que 41 % d'occupation lors de l'exercice et l'AREMS de la patinoire 48 %. Les directrices et directeurs organisent les exercices pour leurs structures et sont eux-mêmes responsables du résultat obtenu. Nous avons le sentiment qu'il est tentant d'essayer d'optimiser ses chances en choisissant les jours les plus propices à la réussite.

En prenant en compte les antécédents liés aux évacuations incendies de la direction, les trois vœux en cours sur ce sujet ainsi que la proposition d'en classer un, la sous-commission ne considère pas les obligations en matière d'évacuation incendie comme atteintes. Notre envie d'ajouter un vœu est forte, mais il nous semble

inutile d'ajouter une couche supplémentaire chaque année.

La sous-commission n'a pas pu vérifier si les recommandations des experts des années précédentes ont été appliquées et invite les futurs commissaires en charge de la Direction Cohésion sociale et logement à garder un œil sur ce sujet.

#### 4.2. Visite de l'OAJE

L'Office d'accueil de jour de l'enfance visite et contrôle chaque structure annuellement. Il produit un rapport avec divers critères d'évaluation et liste une série de recommandations de mise en conformité avec un délai d'exécution.

La sous-commission a eu accès aux rapports des structures CVE La Gracieuse, Beausobre, La Para'llaile et le chalet Sylvana. Dans l'ensemble, les rapports sont excellents et toutes les structures sont aux normes. Malgré tout, la sous-commission souhaite relever le problème du revêtement extérieur de la nurserie qui doit être réparé, comme le mentionne le vœu 10-2019. L'OAJE a déposé un délai au 31 décembre 2020 pour être informé de la planification de travaux prévus du CVE.

Lors de la visite du centre, nous avons pu constater ce défaut. Pour l'imager, il est possible de soulever le revêtement et d'y insérer une main d'adulte sans problème. On nous a informés que les travaux coûteraient environ CHF 20'000.00, qu'ils avaient été commandés à la Direction Sports, bâtiments et environnement, mais que celui-ci a eu d'autres priorités financières pour l'année 2020. La commission est surprise du manque de suivi et du manque d'insistance du service auprès de cette direction. Nous estimons que sur un sujet qui touche une remise en conformité et la sécurité des enfants, il n'est pas suffisant de simplement demander des travaux et d'accepter un délai de plus d'une année pour leurs réalisations.

De plus, nous n'arrivons toujours pas à comprendre cette planification. Nous recevons diverses informations contradictoires, sans jamais savoir la vérité. On nous annonce que les travaux ne peuvent être effectués que pendant les vacances d'été, puis on apprend qu'ils sont planifiés pour le printemps 2021. Nous avons le sentiment qu'aucune communication n'est présente entre les Directions Cohésion sociale et logement et Sport, bâtiments et environnement.

Nous aurions aimé une certaine proactivité du service à ce sujet, surtout que l'OAJE soulève aussi ce problème et que la Ville serait responsable en cas d'accident. La réponse « *Il n'y a pas mort d'homme, ce n'est pas vital* » n'est clairement pas acceptable.

Après de longues discussions sur les rapports annuels de l'OAJE, nous pensons qu'ils ne sont pas assez pris au sérieux. On nous a bien rappelé que ce sont uniquement des recommandations et qu'il n'y a aucune contrainte sur l'exécution de celles-ci. C'est attristant.

### 5. ACCUEIL ET RESTAURATION EN MILIEU SCOLAIRE

L'AREMS a subi de plein fouet les conséquences du COVID-19. Il a été fermé du 16 mars au 11 mai. De nombreux élèves ne sont pas revenus manger à la cantine pour la fin de l'année scolaire, du fait que les parents étaient à la maison en télétravail. La crise a aussi diminué une partie de l'effectif du personnel et a augmenté le travail, car le « self » était proscrit au profit du service à table. On apprécie grandement que les travailleurs sociaux aient porté renfort au personnel de l'AREMS.

Le nombre de repas a diminué de 15 %. Or, si on prend en considération que l'AREMS a fermé pendant 15 % du temps et que de nombreux élèves ne sont pas revenus après cette fermeture, on peut, sans risque, dire que le nombre de repas théorique n'a certainement pas baissé et que l'inflation de la fréquentation de l'AREMS est une fatalité et doit être une priorité pour la Municipalité.

Nombre de repas servis	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Beausobre	17'692	22'426	25'493	30'314	32'495	29'113
Jardins	8'950	7'982	7'251	8'186	11'494	9'746
Patinoire	7'442	10'919	11'001	12'518	15'724	12'183

<b>Total</b>	<b>34'084</b>	<b>41'327</b>	<b>43'745</b>	<b>51'018</b>	<b>59'713</b>	<b>51'042</b>
Evolution par rapport à l'année précédente	+ 16.6 %	+ 21.25 %	+ 5.85 %	+ 16.6 %	+ 17 %	- 15 %
Evolution 2015 - 2020	---	+ 21 %	+ 28 %	+ 41 %	+ 59 %	+ 33 %

Concernant les prix des repas de l'AREMS, c'est une année particulière et les chiffres ne sont pas à prendre en considération. La fermeture de l'AREMS n'a eu aucun impact sur l'ensemble des charges (hormis les commandes des repas), car le personnel a perçu son salaire normalement et qu'aucune prestation n'a été facturée par la Ville. Pour rappel, la Ville ne peut toucher les RHT. Cependant, si on retire l'effet COVID-19, on imagine que le coût pris en charge par la Ville pour les élèves non morgiens n'a certainement pas diminué pour autant.

<b>Coûts AREMS 2020 – Elèves 7H à 11H</b>	Elève morgien	Elève non morgien
Coût du repas	<b>CHF 19.00</b>	<b>CHF 19.00</b>
Prix payé par l'élève	CHF 9.00	<b>CHF 13.50</b>
Coût pris en charge par le contribuable morgien	CHF 10.00	CHF 5.50

Par ailleurs, le futur AREMS de Beausobre prévoit un horaire continu. Cette modification aura sans doute un gros impact financier sur les comptes de la Commune, car le prix du repas ne devra pas excéder le prix moyen d'un repas à la maison, soit entre CHF 6.00 à CHF 8.00. Actuellement, l'horaire continu n'est pas possible, car les statuts de l'ASIME ne le prévoient pas. Une modification est nécessaire.

La direction a effectué deux appels d'offres sur le marché public pour la fourniture des repas de Beausobre et de ses différentes structures. Le nouveau prestataire pour l'AREMS de Beausobre doit mettre en place un système de cartes à prépaiement pour les élèves avec une plateforme web pour les parents afin de recharger les cartes. La sous-commission apprécie cette modernité qui permet d'en finir avec les factures papier, mais n'approuve pas l'obligatoire d'être en possession d'une carte de crédit pour les parents. Nous pensons qu'il est opportun d'ouvrir plusieurs modes de paiement, comme au minimum, les factures, TWINT et le paiement cash au guichet de la Ville ou de Beausobre afin de prendre en compte toute notre population.

Sur ce sujet, la sous-commission émet le vœu suivant :

**Vœu N°4 – 2020** : Que la Municipalité envisage plusieurs moyens de versement, y compris par facture, pour recharger les cartes de prépaiement de l'AREMS.

## 6. SUIVI DES VŒUX EN SUSPENS

10 vœux en suspens de la Commission de gestion concernent la Direction Cohésion sociale et logement. La Municipalité propose d'en classer 4. La Commission de gestion est favorable au classement de 2 vœux et au maintien des 8 vœux restants.

**Vœu N° 19 – 2012** : Que le Service jeunesse, sécurité sociale et logement (JSSL) (actuelle Direction Cohésion sociale et logement) organise l'accès aux places d'accueil d'une façon transparente et compréhensible de tous.

Réponse de la Municipalité : Le Service JSSL a développé un nouveau système afin de rendre compréhensible de tous l'accès aux places d'accueil. Il sera prochainement communiqué par le site Internet de la Ville de Morges. La Municipalité accepte ce vœu. Le nouveau système d'attribution des places d'accueil de jour, mis en place par la Direction JSSL a permis d'améliorer la compréhension pour les parents. En pleine phase expérimentale, ce procédé garantit l'attribution des places de façon équitable, par l'attribution de points, selon des critères de priorité fixés par le réseau AJEMA. Les décisions arbitraires n'ont pas leur place dans ce processus, notamment en cas d'égalité de points, les places sont proposées sur la base de critères d'appréciations objectifs et sensés. Néanmoins, la Municipalité, dans un souci d'efficacité, a prévu d'évaluer ce système d'attribution après deux ans d'activité. La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2020 : La gestion des places d'accueil au sein des structures communales est traitée par le service, dans la transparence, le respect des règles et des principes établis par le réseau Gestion 2020 - Rapport sous-commission Cohésion sociale et logement

AJEMA. Le système d'attribution a évolué suite à une évaluation interne. En effet, après 6 ans de mise en application du système de points de la ville Morges, il ressort que peu de parents ont connaissance de ce système, mais que dans l'ensemble cela fonctionne plutôt bien, car les retours négatifs sont presque inexistantes et il n'y a pas de plaintes ou de remarques des familles.

Dans un souci d'évolution constante, il a été proposé, une adaptation du nombre de points attribué aux catégories « famille monoparentale » et « fratrie déjà en structure », afin de ne pas trop défavoriser les familles ou les deux conjoints qui travaillent ou celles qui n'ont qu'un enfant. Ainsi donc, le système de point a été modifié de la manière suivante :

- 1 point : par jour d'inscription ;
- 50 points : si l'enfant a déjà une sœur ou un frère dans une des structures du réseau Accueil familial de jour (AFJ) compris ;
- 50 points : pour les familles monoparentales.

De plus, pour les familles à nombre égal de points, les priorités sont réappliquées comme suit :

- Priorité 1 : famille monoparentale ;
- Priorité 2 : fratrie (dont les frères et sœurs sont déjà accueillis dans une structure du réseau) ;
- Priorité 3 : aucun placement auprès du réseau AJEMA.

Cela signifie qu'une famille n'ayant aucun système de garde, sera contactée avant une famille qui bénéficie déjà d'une place dans une autre structure du réseau ou auprès d'une accueillante en milieu familial (AMF).

D'autre part, le système d'attribution des places a aussi évolué au regard du développement des places d'accueil. La volonté de la Municipalité de rapprocher les lieux d'accueil du domicile de l'enfant, implique la prise en compte du lieu d'habitation. Dès lors, l'attribution se fait comme suit depuis la rentrée d'août :

### **Précolaire**

La ville est découpée en 3 zones géographiques avec l'objectif de favoriser la proximité. Le même principe sera appliqué aux enfants qui habitent dans les villages voisins.

### **Parascolaire**

Le critère sera l'enclassement de l'élève défini par les écoles.

Sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

Proposition de la Commission de gestion : La commission est favorable au classement du vœu.

**Vœu N° 12 – 2013** : Que la Municipalité analyse d'une manière approfondie le taux élevé des absences au Service JSSL et prenne les mesures nécessaires pour enrayer cette situation et empêcher qu'elle devienne une fatalité.

Réponse de la Municipalité : La Municipalité n'a pas attendu une hausse du taux d'absences dans ce secteur pour l'analyser et prendre des mesures. Comme pour chaque direction, il y a un suivi des absences qui s'effectue en collaboration avec les ressources humaines, voire avec le médecin-conseil de notre assurance perte de gain et/ou de la Caisse intercommunale de pensions. La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2020 : La Municipalité a mis en place un ensemble de mesures afin de réduire les absences : un règlement en cas d'absence et des outils informatiques de gestion des absences, formation des cadres. Un suivi des absences est assuré en collaboration avec le Service des ressources humaines.

Sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

Proposition de la Commission de gestion : La commission refuse le classement du vœu. Il est vrai que la Municipalité a mis en place un règlement en cas d'absence, mais nous souhaitons maintenir le vœu tant que les statistiques des absences ne sont pas disponibles et à la baisse. Le Système d'information de gestion des ressources humaines (SIRH) permettra d'avoir les différents chiffres et analyses utiles pour le classement du vœu. De plus, la particularité de l'année 2020 est également en faveur du maintien du vœu.

**Vœu N° 13 – 2015** : Que la Municipalité active les démarches en vue de l'établissement et de l'adoption d'un règlement sur l'utilisation des appartements conventionnés, subventionnés, à loyers modérés, protégés ou d'utilité publique, de manière à se donner les moyens de lutter efficacement contre les abus.

Réponse de la Municipalité : Un travail a déjà été fait en interne au service afin de réviser le règlement. Il est en cours de finalisation et il sera proposé au Conseil communal après l'acceptation ou non de la loi cantonale sur le logement. Effectivement, la Municipalité souhaite, cas échéant, mettre des règles d'attribution aussi à certaines catégories de logements d'utilité publique. La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2020 : Des modifications ont été apportées au préavis N° 45/12.18. La Municipalité a ainsi déposé un préavis N° 46/12.20 - Modifications du règlement communal sur les conditions d'occupation des logements bénéficiant d'une aide à la pierre et des logements à loyer abordable et modification du règlement communal sur les conditions d'octroi de l'aide individuelle au logement. Il est en cours d'examen par une commission ad hoc du Conseil communal.

Proposition de la Commission de gestion : Comme le travail est en cours, la commission propose le maintien du vœu.

**Vœu N° 16 – 2015** : Que la Municipalité s'inspire d'autres structures à taille comparable, fonctionnant à satisfaction, pour résoudre rapidement les problèmes récurrents de gestion et de gouvernance du CVE La Gracieuse.

Réponse de la Municipalité : Comme déjà mentionné à la sous-commission de gestion, après une analyse comparative entre différentes structures, la Municipalité a, dans un premier temps, augmenté le taux d'activité de la responsable de site de 80 % à 100 %. Dans un second temps, une adjointe pédagogique a été nommée permettant ainsi de soutenir la responsable de site. Enfin, la fonction de cadre des responsables de site a été revalorisée. À travers ces mesures, ainsi que celles mentionnées précédemment, l'organisation du CVE de la Gracieuse correspond à l'organisation d'autres CVE identiques dans le canton. La Municipalité refuse le vœu.

Situation au 31 décembre 2020 : Le site de la Gracieuse est sous une nouvelle direction depuis novembre 2020. Il est prévu de plus d'en faire une structure d'accueil pré et parascolaire dès la rentrée d'août 2021.

Proposition de la Commission de gestion : Comme le travail est en cours, la commission propose le maintien du vœu.

**Vœu N° 9 – 2017** : Que la Municipalité fasse, de toute urgence, tout le nécessaire afin que tous les bébés du CVE La Gracieuse puissent être évacués selon les normes en vigueur en cas d'incendie.

Réponse de la Municipalité : Lors de l'exercice, tous les bébés ont été évacués du bâtiment, même s'ils n'ont pas pu être dirigés vers le lieu de rassemblement. Le responsable de l'exercice a estimé que, même si les lits restent à l'extérieur du bâtiment, cette situation est suffisante. En outre, nous rappelons que le bâtiment est conforme aux normes en vigueur, qu'il a reçu un permis d'utilisation et que la Ville a l'autorisation de l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) pour exploiter ce site et des contrôles sont effectués une fois par année par ce dernier. Dès lors, tant le bâtiment que la structure répondent aux exigences légales pour assurer la sécurité du site. Néanmoins, des solutions pour transporter les bébés de manière plus efficace seront étudiées pour améliorer la situation. La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2020 : L'évacuation du bâtiment se fait selon les normes en vigueur en cas d'incendie.

Dès lors, et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

Proposition de la Commission de gestion : Pour classer le vœu, il faudrait que les exercices aient lieu. Il est difficile d'annoncer que l'évacuation du CVE La Gracieuse se fait selon les normes en vigueur si l'exercice annuel obligatoire n'a pas été effectué. Sans grande surprise, la commission propose le maintien du vœu.

**Vœu N° 9 – 2018** : Que la Municipalité analyse régulièrement le coût des repas pour les élèves de la 7H à la 11H, et qu'elle adapte en conséquence la facturation pour les élèves non-morgiens.

Réponse de la Municipalité : L'analyse des charges relatives au coût des repas de l'AREMS est régulièrement effectuée, mais n'implique pas une adaptation des tarifs chaque année, car ce serait une gestion beaucoup trop lourde avec le système actuel de facturation. Néanmoins, des propositions de modification et d'adaptation de la facturation des repas pour l'ensemble des élèves morgiens et non-morgiens de la 1P à la 11H est actuellement en cours. La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2020 : Une analyse complète, qui prend en compte les nouveaux et futurs locaux de l'Accueil et restauration en milieu scolaire (AREMS) est en cours de réalisation, un retour est attendu pour 2021.

Proposition de la Commission de gestion : Comme le travail est en cours, la commission propose le maintien du vœu.

**Vœu N° 10 – 2018** : Que, pour les questions de sécurité, la Municipalité applique les recommandations des experts qu'elle mandate ou, dans le cas contraire, qu'elle cesse de financer leurs rapports.

Réponse de la Municipalité : La Municipalité accepte ces deux vœux (N° 10 et N° 11).

Situation au 31 décembre 2020 : En 2021, la Municipalité travaillera avec un nouveau mandataire. Cette collaboration n'a pas pu se mettre en place en 2020 en raison de la charge de travail des services, accentuée notamment avec la situation sanitaire.

Proposition de la Commission de gestion : Comme le travail est en cours, la commission propose le maintien du vœu.

**Vœu N° 11 – 2018** : Que, pour les questions de sécurité, la Municipalité varie les angles d'observation en demandant, au fil du temps, l'avis d'experts différents lors des exercices d'évacuation.

Réponse de la Municipalité : La Municipalité accepte ces deux vœux (N° 10 et N° 11).

Situation au 31 décembre 2020 : En 2021, la Municipalité travaillera avec un nouveau mandataire. Cette collaboration n'a pas pu se mettre en place en 2020 en raison de la charge de travail des services, accentuée notamment avec la situation sanitaire.

Proposition de la Commission de gestion : Comme le travail est en cours, la commission propose le maintien du vœu.

**Vœu N° 10 – 2019** : Que la Municipalité veille à ce que les revêtements de sol amortissant du CVE La Gracieuse soient tous en bon état et conformes aux normes de sécurité.

Réponse de la Municipalité : La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2020 : Des travaux de réfection ont été commandés au Service des bâtiments et seront exécutés rapidement.

Proposition de la Commission de gestion : La commission estime que la sécurité des enfants est une urgence. Nous déplorons la lenteur et le manque de suivi pour cette remise aux normes. La commission propose le maintien du vœu.

**Vœu N° 11 – 2019** : Que la Municipalité augmente les heures d'accueil libre pour les enfants et adolescents dans le bâtiment sis à la rue de Couvaloup 12, tout en veillant à ce qu'il n'y ait pas de discrimination systématique liée à l'âge des enfants.

Réponse de la Municipalité : La Municipalité a entamé une réflexion pour élargir les horaires des temps d'accueil libre. La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2020 : Les horaires des temps d'accueil libre ont été élargis depuis la rentrée d'août (mardi, mercredi, vendredi et samedi) pour les 8-18 ans, sans distinction d'âge.

Sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

Proposition de la Commission de gestion : La commission de gestion approuve le classement du vœu et remercie l'Espace Couvaloup pour le travail fourni.

## **7. CONCLUSION**

La sous-commission de gestion Cohésion sociale et logement termine avec le même sentiment, très mitigé, que ses prédécesseurs. Nous avons dû faire face à un service qui ne donne pas l'impression d'avoir envie de résoudre les problèmes connus et pourtant tant relevés depuis des années. Nous sentons une résistance passive, voir agressive quand nous rentrons dans les détails des sujets sensibles. L'exemple du refus de visite du CVE la Gracieuse est un très bel exemple.

Le travail de la commission de gestion n'est pas pris au sérieux et dérange quand elle ne pose pas les bonnes questions. De plus, on nous donne le sentiment d'être les responsables des problèmes du service et de la motivation du personnel, car si on n'avait rien dit, il n'y aurait rien eu. Nous le déplorons amèrement.

Malgré tout, nous tenons, dans les conclusions, à saluer à nouveau le travail fourni par les travailleurs sociaux pendant cette année. Espace Couvaloup 12 est maintenant mature et nous vous en remercions.

La sous-commission remercie l'ensemble des collaborateurs du dicastère pour le travail effectué pendant cette année particulière qui restera, nous l'espérons, unique. La Direction Cohésion sociale et logement a fait preuve d'une grande souplesse et d'une bonne réactivité pour affronter les différentes mesures contraignantes mais nécessaires décidées par notre Berne fédérale.

Pour la commission de gestion :  
Le président

Pour la sous-commission COH :  
Le président

David GUARNA

Alexandre DESPONDS

## **Rappel du vœu 2020**

**Vœu N°4 – 2020** : Que la Municipalité envisage plusieurs moyens de versement, y compris par facture, pour recharger les cartes de prépaiement de l'AREMS.